



Le 14 août 2025

Procès-verbal __ Copie de résolution _X_

À une séance ordinaire __ extraordinaire _X_, ajournée __, du conseil tenu le 13 août 2025 et à laquelle est présent le maire, Mario Pelletier et les conseillers suivants :

– Andrew Caddell – Hervé Voyer – Raymond Malo

formant quorum sous la présidence du maire, Mario Pelletier.

Madame Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 25.08.188

3 B – PLAN DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2025-04 & GRILLES DE SPÉCIFICATIONS

NOTE : ÉTANT DONNÉ LA GRANDE QUANTITÉ DE PAGES, UNE COPIE DE CE RÈGLEMENT SERA PLACÉE EN ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

25.08.188 RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, lequel est entré en vigueur le 24 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le *Règlement de zonage* numéro 1991-02 de la municipalité de Kamouraska ainsi que ses amendements ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE la municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 10 septembre 2025, conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE la copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Raymond Malo

APPUYÉ PAR Hervé Voyer

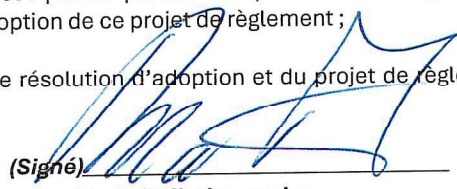
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2025-04 intitulé « *Règlement de zonage* » ;

QUE le projet de règlement est annexé à la présente ;

QUE la greffière de la municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce projet de règlement ;

QUE des copies certifiées conformes de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmises à la MRC de Kamouraska.

(Signé) 
Mario Pelletier, maire

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Le 14 août 2025


Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.



Kamouraska | 67 avenue Morel | Québec | G0L 1M0 | 418 492-6523
www.kamouraska.ca | Facebook : Municipalité de Kamouraska

